

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION DU CPCV 2026

Les conditions générales de réservation régissent les rapports entre le CPCV Normandie et ses hôtes à jour de leur cotisation. La réservation d'un séjour implique de ce fait l'adhésion à l'association par le versement d'une cotisation annuelle de 25 € pour les individuels et familles, de 75 € pour les groupes et de 100 € pour les membres bienfaiteurs. La législation en vigueur nous oblige à ne recevoir que les enfants accompagnés.

ARTICLE 1 - Participation aux frais

La cotisation annuelle, valable du 1er janvier au 31 décembre, permet à l'organisateur du séjour (association, école, agence de voyage...) d'envoyer durant cette année un nombre illimité de groupes. Les prix indiqués sont appliqués à tous les membres du groupe (sauf les enfants de moins de 2 ans). L'hébergement se fait en demi-pension ou en pension complète en basse saison et uniquement en pension complète en haute saison (du 1er avril jusqu'au 30 juin) et très haute saison (du 1er juillet au 31 août) dans des chambres de 2 à 8 lits. La taxe de séjour s'élève à 5,5% HT du prix de la nuitée.

ARTICLE 2 - Réservation

La réservation devient effective après acceptation du contrat dûment complété et signé, et renvoyé (par courrier ou e-mail). Le contrat, lorsqu'il a été conclu par voie électronique, est archivé par l'Association sur support informatique, dans le respect de la durée légale obligatoire.

Le CPCV Normandie répond à la demande en donnant son accord de principe valant réservation provisoire. **Celle-ci devient définitive à la réception des arrhes correspondant à 30 % des frais de séjour.** Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers.

ARTICLE 3 - Consignes

En cas d'arrivée tardive d'un groupe, le client supportera en totalité le coût des prestations réservées mais non consommées du fait de ce retard.

En aucun cas, le client n'est autorisé à introduire de la boisson ou une denrée alimentaire provenant de l'extérieur, et ce aussi bien dans les bâtiments que dans le parc.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux (chambre, salles de réunion, sanitaire, restaurant, etc...). Un espace fumeur est signalé à l'extérieur du bâtiment principal.

ARTICLE 4 - Règlement du solde du séjour

L'organisateur du séjour s'engage à vérifier que l'âge des participants correspond à celui facturé. Dans le cas contraire, il s'engage à régler la différence lors de l'émission de la facture.

Les factures sont établies en euros, elles doivent être réglées en euros. Le CPCV Normandie ne prend en charge ni frais de change, ni frais de virement.

Les factures doivent être réglées 15 jours avant votre arrivée, sauf accord préalable. Le règlement pourra se faire par carte bancaire, chèque, virement bancaire, espèces ou chèques vacances. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.

Au paiement du séjour, une facture sera automatiquement délivrée de préférence par mail.

Les factures non payées dans les 30 jours, occasionneront des frais (soit 1 % d'agios par mois de retard).

ARTICLE 5 - Cautions & Etat des lieux

Avant votre arrivée, une caution (par chèque ou empreinte bancaire) vous sera demandée et restituée minimum 3 jours après votre départ, déduction faite des éventuels frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Cette caution s'élève à 1500€ pour les groupes et 200€ pour les familles, couples et individuels.

L'état des lieux sortant de chaque chambre vaut état des lieux entrant suivant. Il vous appartient de signaler à l'arrivée tout objet manquant ou cassé. Un état des lieux sortant sera effectué le jour de votre départ.

ARTICLE 6 - Modifications du contrat par le client

En cas d'annulation totale ou partielle de votre réservation, de départ anticipé ou d'absence du client en cours de séjour, et quelles qu'en soient les raisons (maladie, accident, décès d'un proche), le CPCV ne procédera à aucun remboursement, ni diminution de prix. Par précaution, et si vous le souhaitez, il vous appartient de souscrire une assurance annulation/interruption ou une assistance rapatriement auprès de votre assurance ou vous renseigner auprès de votre banque en cas de paiement par carte bancaire.

Caractère ferme du contrat

Conformément à l'article 1103 du Code civil, « les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits ». Ainsi, toute réservation validée par la signature du contrat et le versement des arrhes engage définitivement le Client **sur la durée du séjour, le nombre de participants et les prestations réservées**.

Pour les clients VACAF, toute annulation (totale ou partielle) donnera lieu à la facturation au client de l'intégralité de la facture, participation VACAF comprise (VACAF ne réglant pas les factures des séjours non consommés).

Modification de la durée du séjour

Une fois le contrat signé, la durée du séjour est ferme et ne peut faire l'objet d'aucune réduction. Toute demande de diminution de la durée est assimilée à une annulation partielle, et entraîne la facturation totale des nuitées et prestations annulées, quelle que soit la date de la modification.

Modifications des effectifs

À plus de 3 mois avant l'arrivée : le Client peut ajuster les effectifs dans la limite d'une variation maximale de 5 % par rapport à l'effectif contractualisé. Toute diminution supérieure à 5 % est facturée à hauteur de 50 % du montant TTC des prestations correspondantes. Ce dispositif permet d'éviter un manque à gagner significatif et s'appuie sur les principes de prévisibilité contractuelle et de compensation du préjudice subi.

Entre 3 mois et 15 jours avant l'arrivée : une marge d'erreur de 5 % reste applicable. Au-delà de cette marge, toute diminution d'effectifs est facturée à 50 % du montant TTC des prestations concernées.

À moins de 15 jours de l'arrivée : toute diminution d'effectifs est facturée à 100 %, sauf cas de force majeure justifié conformément à l'article 1218 du Code civil.

Modifications trop importantes — Droit de résiliation du centre

En cas de modification d'effectifs excédant 20 %, même si elle intervient à plus de 3 mois avant l'arrivée, le Centre de Vacances se réserve le droit de ne plus maintenir le séjour dans les conditions initiales. Dans ce cas, il pourra soit proposer un nouveau devis adapté aux effectifs réels, soit résilier le contrat sans remboursement des arrhes, celles-ci constituant une indemnité forfaitaire correspondant au préjudice subi.

ARTICLE 7 - En cas de force majeure

La direction du CPCV Normandie se réserve le droit d'annuler la réservation si des événements de force majeure ou des cas fortuits l'y contraignaient (grève, incendie, dégâts des eaux, tempête, fermeture administrative...).

En tout état de cause, l'inexécution totale ou partielle des prestations, du fait d'un cas de force majeure, ne pourra donner lieu à aucun remboursement, ni dommages et intérêts de la part de l'Association.

ARTICLE 8 - Assurance

Le CPCV Normandie ne pourra être tenu pour responsable, des vols ou des dégradations que pourrait subir le matériel entreposé par l'organisateur en cas d'effraction. Également à l'intérieur des véhicules.

Le client sera responsable de tous les dégâts causés par ses invités ainsi que de la disparition constatée du matériel entreposé ou exposé dans nos locaux. Les disparitions d'oreillers, de couvertures et autres seront facturées aux tarifs en vigueur.

Le matériel exposé et les effets personnels ne sont pas assurés par le CPCV.

ARTICLE 9 - Régimes alimentaires

Dans le but de répondre à votre demande dans les meilleures conditions, nous vous remercions de nous communiquer, dès que possible, et au plus tard 15 jours avant votre arrivée tout régime spécial, à savoir :

Sans viande	OUI <input type="radio"/>	NON <input type="radio"/>	Nombre
Végétarien (avec poisson)	OUI <input type="radio"/>	NON <input type="radio"/>	Nombre
Végétarien (sans poisson)	OUI <input type="radio"/>	NON <input type="radio"/>	Nombre
Autres (à préciser)			Nombre

Les régimes alimentaires indiqués à la dernière minute ne seront pas pris en compte.

Pour les groupes, nous pouvons vous proposer des menus améliorés ou sur-mesure avec un supplément suivant la demande. N'hésitez pas à les demander lors de la réservation.

ARTICLE 10 - Pique-Nique

Vous pouvez remplacer un déjeuner ou un dîner par un pique-nique, dans ce cas, vous devez nous en informer soit à l'inscription, soit 15 jours avant le début du séjour. Aucun pique-nique ne pourra être commandé à la dernière minute. Merci de vous munir de glacières.

Dans une démarche éco-responsable, nous vous remercions de bien vouloir prévoir une gourde réutilisable pour chaque personne, afin de limiter les déchets plastiques. Nous ne fournirons pas de petites bouteilles d'eau.

Dates des piques-niques : -----

ARTICLE 11 - Réservation de la salle de réunion

Réservation de salle (selon disponibilité) : OUI NON

Dates souhaitées : -----

La salle de réunion est mise gracieusement à la disposition des groupes hébergés en pension complète qui en font la demande, et sur le temps correspondant à leur pension (à partir de 17h le jour d'arrivée jusqu'à 14h le jour du départ). Au delà de ces horaires, la mise à disposition de la salle sera facturée selon les tarifs en vigueur.

Avec (voir tarifs) : Vidéoprojecteur Dates :

ARTICLE 12 - Protection des informations personnelles (CNIL)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le CPCV Normandie représenté par Isabelle GEORGET, directrice de l'Association dans le cadre de la réservation effectuée par le client puis pendant l'exécution de l'ensemble des prestations.



Collecte de données et loi informatique et libertés

Les données collectées sont requises par la Réglementation dans l'objectif de créer un fichier client lors de son inscription, et de réaliser un contrat qui lie le CPCV et le client. Ces informations peuvent être fournies par téléphone, en présence physique, lors des échanges écrits par mail ou par courrier. Nous conservons ces données sur une durée de 10 ans.

Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant, notamment d'un droit d'opposition (art. 32 et 38), d'un droit d'accès (art. 38 et 39) et d'un droit de rectification (art. 40) des données le concernant. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Pour faire usage de celui-ci, vous devez vous adresser au CPCV Normandie en le contactant à l'adresse suivante : cpcv@cpcvnormandie.fr, ou par courrier adressé au CPCV Normandie, 4 passage Evangélique, 14510 Houlgate, en précisant vos nom, prénom(s), adresse et adresse(s) e-mail, et l'objet de votre demande.

Si vous estimatez, après avoir contacté le CPCV Normandie que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



Confirmation de réservation

- J'accepte l'usage de mes coordonnées personnelles pour la relation qui me lie avec le CPCV Normandie.
- J'ai pris connaissance des conditions générales de réservation du CPCV Normandie auxquelles j'adhère.
- Je verseEuros d'arrhes (30 %) pour la réservation.

<u>Nom et signature</u>	
Précédé de la mention "Bon pour accord"	
Fait le	
A	

Fait le

A